

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

84/773 DU 7 AOUT 1984
DECRET N° /MTPS.DGTFP.2103/8
PORTANT RECLASSEMENT ET NOMINATION DE
MONSIEUR LOKOLO JEAN BRUNO INSTITUTEUR
PRINCIPAL DES CADRES DE LA CATEGORIE A,
HIERARCHIE II DES SERVICES SOCIAUX
(ENSEIGNEMENT).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 13.11.80, portant amendement de l'article
45 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62, portant statut général des fonc-
tionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'Arrêté n° 2087/FP du 21.6.58, fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u le Décret 62/130/MF du 9.5.62, fixant le régime des rémuné-
rations des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u le Décret 62/195/FP du 5.7.62, fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres ;

(/u le Décret 62/197/FP du 5.7.62, fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut
général des fonctionnaires ;

(/u le Décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et
à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(/u le Décret 67/50/FP-BE du 24 Février 67, réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires rela-
tifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et
reclassements notamment son article 1er § 2 ;

(/u le Décret 62/165 du 22.05.1964 fixant le statut commun
des cadres de l'Enseignement ;

(/u le Décret n° 74/47 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du Décret 62/196/FP du 5.7.62, fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le Décret 74/154 du 4.4. 79, portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le Décret 80/644 du 28.12.80, portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres ;

(/u le Décret 80/630 du 27.12.80, portant déblocage des avan-
cements des agents de l'Etat ;

(/u le rectificatif 81/016 du 26.01.81 au Décret 80/644 du 28.
12.80, portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le Décret 81/017 du 26.01.81 relatif aux intérim des
Membres du Gouvernement ;

(/u le Décret 83/230 du 3.5.83, portant nomination d'un Membre
du Conseil des Ministres ;

(/u l'Arrêté 303/MEN-DGAS-DPAA du 23.01.84, portant promotion
des fonctionnaires des cadres de la catégorie A II des services Sociaux
(Enseignement) au titre de l'année 1983 de la République Populaire du
Congo ;

.../...

(/u l'arrêté 10081/MEN-DEP du 9.12.83, autorisant certains fonctionnaires des services Sociaux (Enseignement) admis au concours professionnel des inspecteurs de l'Enseignement fondamental du 1er degré à suivre un stage de formation à l'institut supérieur des Sciences de l'Education (ISESD) en Côte d'Ivoire BALENGA Etienne ;

(/u la lettre 012/MEN-IGAS-DEP du 2.3.84 transmettant le dossier de l'intéressé ;

(/u la demande de l'intéressé en date du 24.01.84 ;

SECRET :

ARTICLE 1ER : En application des dispositions du décret 64/165 du 22.05.64 susvisé, Monsieur LOKOLO Jean Bruno, Instituteur principal de 4^e échelon, indice 940 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) titulaire du Certificat d'aptitude à l'Inspection de l'Enseignement primaire (session 1983) délivré par l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Inspecteur de l'Enseignement primaire de 3^e échelon indice 1010 ACC = Néant.-

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter du 01.09.83 sera effective de reprise de service à la rentrée Scolaire 1983-1984 sera enregistré publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville le. 7 Août 1984.

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education
Nationale,

Antoine MINGA OBA .-
Le Ministre du Travail
de la Prévoyance Sociale,

Colonel Louis SYLVAIN GOMI .-
Le Ministre des Finances,

Bernard COMBO MATSIONI .-

Itihi-Ossétoumba LEKOUNDZOU .-

AMALGAMES :

- JORP	1
- DGTEP/DEP	3
- DGB	3
- DCF	1
- DE	3
- INTERES	1
- DOSSIER	1
- SGCM/BC	2.-